

Liberté Égalité Fraternité

campagne 2023

Redépôt d'une demande d'aide caprine (AC) déjà effectuée sous telepac

ATTENTION : Les éléments déclarés dans ce formulaire ne seront pris en compte que si vous aviez déjà télédéclaré au préalable une demande d'aide concernée par le présent formulaire au titre de la campagne 2023.

Ce document est un redepot de demande : <u>il annule et remplace votre precedente declaration.</u>
Identification du demandeur
N° Pacage N° Siret N° Siret
N° de détenteur FR Nom, prénom ou dénomination sociale :
Attention: Vous devez déclarer à la DDT(M) toute évolution ou modification concernant les données de votre exploitation: forme juridique, adresse, coordonnées téléphoniques, entrée ou sortie d'un associé, etc. Pour cela, utilisez le service telepac « Données de l'exploitation » ou le formulaire Déclaration des modifications intervenues au sein de l'exploitation.
Demande de l'aide caprine Je demande à bénéficier de l'aide caprine pour moins 25 chèvres éligibles). Chèvres éligibles. (Pour être recevable, la demande doit porter sur au moins 25 chèvres éligibles).
Localisation des animaux
Pendant la période de détention obligatoire, soit du 1er février au 11 mai 2023 inclus, mes animaux sont susceptibles d'être localisés
ans un bâtiment de mon exploitation (veuillez préciser la commune)
Bordereau de localisation et le joindre à votre demande) ; sur des estives, alpages ou parcours collectifs. Veuillez indiquer la dénomination de l'estive :
Engagements
 J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires d'attribution des aides et des engagements que je dois respecter, tele qu'ils sont explicités dans la notice de la demande d'aide caprine.
 Je m'engage à maintenir le nombre d'animaux engagés dans ma demande d'aide sur mon exploitation pendant la période de détention de 100 jours, soit du 1er février 2023 au 11 mai 2023 inclus.
 Je m'engage à informer préalablement la DDT(M) de toute modification de la localisation des animaux engagés au cours de la période de détention obligatoire.
 Je m'engage à notifier à la DDT(M) sous 10 jours ouvrés (jours autres que les samedis, dimanches et jours fériés) la sortie d'un anima engagé entraînant une baisse de l'effectif engagé et le remplacement d'une femelle engagée sortie de l'exploitation par une chèvre achetée ou une chevrette.
– Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.
– Je certifie que les données renseignées sur Ovinfos et les informations inscrites dans mon registre d'élevage sont exactes.
 Je m'engage à obtenir, conserver et fournir tout document ou justificatif demandé et à permettre et faciliter l'accès à l'exploitation ainsi que toutes vérifications nécessaires, aux autorités compétentes chargées des contrôles.
 Je reconnais avoir pris connaissance des réductions encourues en cas de non respect de mes obligations et engagements relatifs a ma demande d'aide caprine ou en cas de déclaration inexacte.
 Je suis informé que, conformément au règlement européen n° 2116/2021, l'État est susceptible de publier, sous forme électronique la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga.
À:
Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes

sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :